

Stop aux nuisances de la base aérienne de Cognac !



Le survol répété, parfois quotidien, par les avions d'entraînement de la base 709 de Cognac (Grob 120 et Pilatus PC-21) doivent être maîtrisés.

Après avoir excédé les habitants tourangeaux, de nombreuses habitations du Poitou-Charentes sont à présent impactées depuis le transfert de l'école de pilotage à **Cognac** de la base 705, situation aggravée par l'usage d'avions plus bruyants. Comme si cela ne suffisait pas, la base de Cazaux va elle aussi être transférée à Cognac, et 10 autres avions PC-21 devraient s'ajouter aux 17 déjà en service.

Les enjeux ne sont pas seulement celui du "cadre de vie": le bruit a de nombreux effets documentés sur la santé, immédiats et sur le long terme. Il a aussi un impact économique, en dévalorisant la région, en dissuadant l'implantation de nouveaux habitants, en repoussant le tourisme et l'habitat de qualité. Quatre départements (Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vienne) sont concernés par les nuisances induites par les exercices de voltige, et les rotations à 600 km/h.

Aucune étude d'impact n'a été produite avant ces relocalisations, aucune exigence ne semble avoir été formulée par les représentants de l'Etat concernant ces impacts. Aujourd'hui, on constate que les préfetures sont amenées à organiser dans l'urgence des réunions de concertation, face aux plaintes relayées par certains élus. Alors que le gouvernement expose des prétentions de défense européenne, et que l'armée de l'air s'en prévaut pour proposer d'avantage de "services", en particulier en matière de formation de pilotes, cette situation est inadmissible.

Pour alerter nos élus sur des bases objectives, pour que des réponses et des garanties leurs soient apportées, le collectif BA709.FR propose déjà de rassembler les témoignages de toutes les populations impactées, car le vécu des habitants doit être la base de l'action publique. Vous pouvez le faire, avec vos voisins, sur le site du collectif, en signalant les épisodes de nuisances et en témoignant. Vous pourrez aussi vous y informer.

Ensemble face aux nuisances sur BA709.FR

imprimé par "Les indigènes de la 709", BA709.FR - ne pas jeter sur la voie publique

Stop aux nuisances de la base aérienne de Cognac !



Le survol répété, parfois quotidien, par les avions d'entraînement de la base 709 de Cognac (Grob 120 et Pilatus PC-21) doivent être maîtrisés.

Après avoir excédé les habitants tourangeaux, de nombreuses habitations du Poitou-Charentes sont à présent impactées depuis le transfert de l'école de pilotage à **Cognac** de la base 705, situation aggravée par l'usage d'avions plus bruyants. Comme si cela ne suffisait pas, la base de Cazaux va elle aussi être transférée à Cognac, et 10 autres avions PC-21 devraient s'ajouter aux 17 déjà en service.

Les enjeux ne sont pas seulement celui du "cadre de vie": le bruit a de nombreux effets documentés sur la santé, immédiats et sur le long terme. Il a aussi un impact économique, en dévalorisant la région, en dissuadant l'implantation de nouveaux habitants, en repoussant le tourisme et l'habitat de qualité. Quatre départements (Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vienne) sont concernés par les nuisances induites par les exercices de voltige, et les rotations à 600 km/h.

Aucune étude d'impact n'a été produite avant ces relocalisations, aucune exigence ne semble avoir été formulée par les représentants de l'Etat concernant ces impacts. Aujourd'hui, on constate que les préfetures sont amenées à organiser dans l'urgence des réunions de concertation, face aux plaintes relayées par certains élus. Alors que le gouvernement expose des prétentions de défense européenne, et que l'armée de l'air s'en prévaut pour proposer d'avantage de "services", en particulier en matière de formation de pilotes, cette situation est inadmissible.

Pour alerter nos élus sur des bases objectives, pour que des réponses et des garanties leurs soient apportées, le collectif BA709.FR propose déjà de rassembler les témoignages de toutes les populations impactées, car le vécu des habitants doit être la base de l'action publique. Vous pouvez le faire, avec vos voisins, sur le site du collectif, en signalant les épisodes de nuisances et en témoignant. Vous pourrez aussi vous y informer.

Ensemble face aux nuisances sur BA709.FR

imprimé par "Les indigènes de la 709", BA709.FR - ne pas jeter sur la voie publique